

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 06 septembre, à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIOULT-LERICHE Stéphane, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : le 01 septembre 2022

Etaient PRESENTS : M. RIOULT-LERICHE Stéphane, Mme GUILMARD Elisabeth, Mme GUERAULT Jessica, M. GERAULT Didier, M. PLET Olivier, M. SOULARD Alain, Mme BOUSSELET Isabelle, M. SALLARD Mickaël, Mme DUTERTRE Clarisse, M. CAPS David

Était excusé : /

Mme BOUSSELET Isabelle a été élue secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 05 juillet 2022,

Monsieur le Maire, demande au conseil municipal, d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ceux-ci sont acceptés à l'unanimité :

- Déclaration d'intention d'aliéner 16 rue du stade
- Achat cuisine locataires sortant 10 rue des cytises

Monsieur le Maire, demande au conseil municipal, de retirer un point à l'ordre du jour, cela est accepté à l'unanimité :

- Actualisation des indemnités des élus

1) Rénovation du centre bourg : choix du maitre d'œuvre

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à la validation du choix du maitre d'œuvre dans le cadre du projet de rénovation du centre Bourg. Monsieur le Maire présente le devis du bureau d'étude « Plaine Etude ». Monsieur le Maire expose qu'il convient de valider aujourd'hui les missions concernant le plan topographique ainsi que la mission de réflexion (mission A) qui constitue une phase de pré-étude et de définition des lignes directrices du projet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide :

- ❖ De valider la mission A pour un montant de 21 000 € HT
- ❖ De valider la mission plan topographique pour un montant de 8 000 € HT

- ❖ D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce projet

2) Indemnités de stage Nolan GILOT

Monsieur le Maire informe le Conseil que Monsieur Nolan GILOT a réalisé un stage aux services techniques pendant l'année scolaire 2021/2022 puis à nouveau cet été pendant une période de cinq jours/ Il demande qu'à ce titre il soit délibéré du versement ou non d'une indemnité de fin de stage pour sa motivation et l'aide apportée durant cette période.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De verser la somme de 600 €, correspondant au versement de l'indemnité de fin de stage, au profit de Monsieur Nolan GILOT suite à sa motivation et l'aide apportée à l'encadrement des enfants.

3) Publicités des actes réglementaires et non réglementaires

Monsieur le Maire expose que la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements est entrée en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2022. Monsieur le Maire explique qu'une délibération du conseil municipal serait préférable sans quoi le régime de dématérialisation des actes réglementaires et non réglementaires devra être appliqué.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De déroger au choix de mode de publicités des actes institué par la réforme susvisée et de conserver le mode de publicité pratiquée avant le 1^{er} juillet 2022
- ❖ De charger Monsieur le Maire d'appliquer la présente délibération

4) Déclaration d'intention d'aliéner 16 rue du stade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu de la part de Maître Aurélien LOMBART, notaire à LASSAY LES CHATEAUX, une déclaration d'intention d'aliéner pour un immeuble et son terrain situés au 16 rue du stade et cadastrés B 366, 367, 472 et 518

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- 🗺 De ne pas préempter sur les parcelles cadastrées B 366, 367, 472 et 518
- 🗺 D'autoriser Monsieur le Maire à notifier cette décision au mandataire (Maître Aurélien LOMBART), et à signer tous les documents correspondants

5) Achat cuisine locataires sortants 10 rue des cytises

Monsieur le Maire indique que M. LENOIR Dylan et Mme POUVREAU Julie ont réalisé l'état des lieux de sortie de leur pavillon locatif le 25 août 2022. Ces derniers ont installé au sein du logement un lave-vaisselle ainsi qu'un plan de travail qu'ils souhaitent vendre à la commune au prix de 300 €.

Il est fait remarquer que l'installation réalisée améliore le confort du logement et que le prix est raisonnable. Il sera retiré 50 € car la pelouse n'a pas été tondu au départ des locataires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- ❖ De verser la somme de 250 € à M. LENOIR Dylan et Mme POUVREAU Julie
- ❖ De charger Monsieur le Maire de signer le mandat correspondant

6) Compte rendu des commissions et décisions

* Logements : Afin de faire le point sur la commission logements, M. SOULARD Alain et Mme DUTERTRE Clarisse décident de convoquer la commission le lundi 12 septembre 2022 à 20h.

* Affaires urbaines :

- City Stade : Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré un représentant de la société Nerual concernant l'avancée des travaux de construction du city stade. Le terrassement est imminent, la société relance son sous traitant afin que le terrassement intervienne avant l'hiver

- Monsieur SOULARD évoque la possibilité d'achat d'un local de type garage dans le centre bourg afin d'y entreposer et de centraliser le matériel du comité des fêtes.

* Affaires rurales et agricoles :

Monsieur GERAULT Didier indique qu'il a reçu les propositions financières concernant l'entretien annuel des chemins. Il propose de réunir la commission lundi 12 septembre à la suite de la réunion de la commission logements pour étudier les devis.

* Affaires scolaires et animation jeunesse :

- Mme GUERAULT indique que les sorties estivales du centre de loisirs ont rencontré un franc succès et que cela a créé une bonne dynamique. Devant ce constat positif, le conseil municipal valide les propositions de l'équipe du centre de loisirs pour les vacances de la Toussaint (sorties Terra Botanica et Bowling/Mcdo notamment)

-Monsieur le Maire informe qu'un projet de MAM (Maison des Assistantes Maternelles) pourrait voir le jour à Charchigné. Celui-ci est encore au stade embryonnaire et de

nombreuses démarches au niveau des agréments et de la recherche du local reste encore à définir et à confirmer.

* Ressources humaines :

- Une formation aux premiers secours est proposée aux agents communaux le samedi 8 octobre par les pompiers de Lassay les Châteaux
- Monsieur PLET Olivier suggère le passage du CACES nacelle par M. BELLENGER Gabriel, embauché par la commune en avril dernier.

7) Questions diverses

- La Boulangerie « Le Panier de Flo » organise un marché nocturne des producteurs locaux le mardi 13 septembre de 18h à 22h. Cette première édition réunira une dizaine d'exposants, rue des pas entre le restaurant et la boulangerie.
- Le repas des retraités se déroulera le samedi 22 octobre à 12h30 à la salle de loisirs. Mme GUERAULT Jessica se charge de réunir la commission chargée de son organisation et les invitations seront transmises fin septembre.
- Odeurs usine de Méthanisation : Madame BOUSSELET Isabelle informe que depuis environ six mois des odeurs très désagréables émanent de l'usine de méthanisation. Monsieur le Maire va prendre contact avec le directeur afin de solutionner ce problème qui n'existait pas à la mise en service de l'usine.
- Monsieur SALLARD Mickaël indique que le panneau d'affichage du cimetière est vétuste et plus étanche. Un nouveau sera commandé et le plan du cimetière affiché.

Monsieur le Maire clos la séance à 21 h 40

Prochaine réunion du conseil municipal

- Le 04 octobre 2022 à 20h00

Le Maire,

Stéphane RIOULT-LERICHE

GUILMARD Elisabeth	GUÉRAULT Jessica	GERAULT Didier
PLET Olivier	SOULARD Alain	BOUSSELET Isabelle
SALLARD Mickaël	DUTERTRE Clarisse	CAPS David

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNÉ en date
du 06 septembre 2022

N° délibération	Thème	Objet de la délibération	page du registre
1-06092022	MARCHE PUBLIC	Rénovation du centre bourg : choix du maitre d'œuvre	
2-06092022	RESSOURCES HUMAINES	Indemnités de stade Nolan GILOT	
3-06092022	ADMINISTRATION GENERALE	Publicité des actes réglementaires et non réglementaires	
4-06092022	ADMINISTRATION GENERALE	Déclaration d'intention d'aliéner 16 rue du stade	
5-06092022	FINANCES	Achat cuisine locataires sortants 10 rue des cytises	